

La montée du Funi 2023

Samedi 29 Avril 2023



REGLEMENT DE L'ÉPREUVE « La montée du funi : courses solo, relais et duo ».

Montée de 5,1 km pour 840 m de dénivelé positif sur 6 h non-stop, descentes en funiculaire.

1. Organisateur :

Les courses de la Montée Du Funi sont organisées par l'association TARENTAIL à Bourg Saint Maurice (association loi 1901).

2. Présentation :

La Montée Du Funi est une course de 6h non-stop d'allure libre se déroulant en majeure partie sur sentiers de montagne. Elle se déroule en semi-autonomie. Seules les montées sont chronométrées. Au sommet, le chrono s'arrête à la ligne d'arrivée matérialisée par le tapis de chronométrage. Les temps d'attente et de descente ne sont pas comptés. Le funiculaire tourne en continu et le trajet lui-même prend 7 à 11 min selon les arrêts. Les concurrents en course devront obligatoirement rejoindre la ligne d'arrivée dans le délai-limite des 6h00'00'' pour voir leur dernière montée chronométrée. Celui qui gagne sera celui qui aura effectué le plus grand nombre de montées possible en un minimum de temps.

3. Inscription :

Les inscriptions sont ouvertes en ligne, sur <https://unautresport.com/> jusqu'au jeudi 27 avril 2023, puis sur place le jour de la course de 8h30 à 9h30. Le nombre d'inscrits maximum est de 500 coureurs.

Le prix des inscriptions est valable jusqu'au 31/03/2023. Du 31/03 au 27/04/2023, le prix pour les courses solo et duo sera de 30€, 20€ par personne pour le relais, et 10€ pour la montée sèche.

Le jour de la course, les tarifs seront de 35€ pour le solo et le duo, 25€ par personne le relais, et 15€ la montée sèche.

Pour valider son inscription et quelle que soit la course, le coureur doit fournir la photocopie :

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.

- soit d'un certificat médical datant de moins d'un an à la date de la course, avec la mention obligatoire de « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » (article L 231-3 du Code du Sport)

Pour les mineurs, un questionnaire de santé est à télécharger sur le site et une autorisation parentale est demandée.

Aucun concurrent ne sera autorisé à prendre le départ si un des documents demandés manque lors de l'inscription.

Attention : Lors de l'inscription en ligne, la personne s'engage à avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve.

Aussi, l'organisation peut être amenée à demander le pass vaccinal selon les évolutions et les mesures prises par le gouvernement à ce moment-là.

4. Les courses :

La Montée Du Funi épreuve « course solo, duo ou relais » est une course ouverte à toute personne correspondant à une classe d'âge égale ou supérieure à 18 ans (catégorie FFA Junior).

Le départ aura lieu à 10H00, au parking du funiculaire de Bourg-Saint-Maurice.

Les coureurs en « DUO » devront courir ensemble pendant toute la durée de l'épreuve.

La montée sèche est ouverte à toute personne née en 2007 et avant (catégorie Cadet de la Fédération Française d'Athlétisme).

Le départ aura lieu à 13H30, au parking du funiculaire de Bourg-Saint-Maurice.

5. Horaires :

La Montée Du Funi part de la gare inférieure du funiculaire à Bourg Saint Maurice jusqu'à la gare supérieure située aux Arcs 1600, commune de Bourg Saint Maurice également.

Retrait des dossards : À côté du départ entre 8h00 et 9h30.

Départ des courses solo et duo : 10h00 à la gare inférieure du funiculaire. Dernière montée autorisée : 15h20.

La remise des prix aura lieu à 16h30 sur l'espace d'animation en gare inférieure à Bourg Saint Maurice.

6. Sécurité :

Le parcours est balisé. Des secouristes et des signaleurs de l'organisation seront postés au départ, à l'arrivée et le long du sentier. Une assistance sera également mise en place. Les téléphones portables sont conseillés. Lors de l'inscription, il sera demandé aux coureurs d'indiquer leur numéro d'appel afin de permettre à l'organisation de les joindre aisément en cas de problème.

En cas de température particulièrement basse, l'équipement en vêtements chauds est vivement conseillé. Un coureur faisant appel à un médecin ou à un secouriste se soumet de ce fait à l'autorité de ce dernier et s'engage à accepter une éventuelle décision de mise hors course. Le médecin de l'épreuve pourra mettre hors course tout participant dont la santé lui semblerait compromise. L'usage des bâtons est autorisé mais non obligatoire.

7. Matériel obligatoire :

Un gobelet pour se ravitailler

Téléphone portable chargé et allumé

Eau (1L minimum)

Les chiens, VTT, VAE et vélos de route ne sont pas autorisés.

8. Ravitaillements – Assistance :

Le régime de semi-autonomie est lié au caractère engagé de la course et autorise les ravitaillements et l'assistance personnelle sur les zones de départ et d'arrivée. 2 stands de ravitaillement sont prévus (gare supérieure et inférieure du funiculaire).

Nous attirons l'attention des coureurs sur le fait qu'aucun gobelet jetable ne sera utilisé. Chaque coureur devra posséder son propre gobelet, écocup ou flasque.

Les ravitaillements seront essentiellement composés de produits régionaux, de saison **et bio**.

9. Nombre de coureurs :

Le nombre maximal de coureurs est de 500 participants au total englobant les formats solo, duo et relais.

10. Annulation :

a. Du fait du coureur : Aucune demande de remboursement ne sera acceptée, quel que soit le motif. L'échange de dossard est autorisé si le coureur remplaçant fournit les documents nécessaires cités dans l'article 7 (licence ou certificat médical).

b. Du fait de l'Organisation : Nous attirons l'attention des participants sur le fait que La Montée Du Funi dépend, entre autres, de la météo. En cas de force majeure (intempéries, problème sur le parcours, dysfonctionnement, etc.), les responsables du funiculaire et ceux du comité directeur de La Montée Du Funi peuvent prendre la décision, pour quelque raison que ce soit, d'annuler l'épreuve. Ils sont seuls habilités à prendre une telle décision. En cas d'annulation, le coureur pourra soit reporter la course à l'année prochaine soit

11. Ethique & Environnement :

Pour éviter une érosion des pentes, il est interdit de couper le sentier balisé. Il est rigoureusement interdit de jeter des déchets ailleurs que dans les poubelles réservées à cet effet.

Chaque coureur devra posséder un gobelet réutilisable, son propre écopup lors des ravitaillements.

La plus grande courtoisie est requise vis-à-vis des bénévoles. Les coureurs s'assureront que leurs véhicules et ceux de leurs accompagnants ne gênent pas les riverains et les autres usagers de la voirie. Les coureurs sont tenus de prêter en priorité assistance à un autre concurrent qui serait en difficulté (blessure, état de grande faiblesse, hypothermie, ...). Le temps consacré à porter secours à un autre coureur pourra être décompté du temps final selon décision du jury (cf Art. 13)

Tout manquement au règlement d'un concurrent peut entraîner une sanction et/ ou l'exclusion immédiate de la course ou après passage devant le jury (cf Art. 13)

Pour tous les accompagnants, il est vivement conseillé d'utiliser le funiculaire pour se déplacer et encourager les coureurs. Cela évitera d'augmenter une pollution et un encombrement des routes inutiles.

12. Classements – Récompenses :

Le gagnant sera celui qui aura effectué le plus grand nombre de montées en un minimum de temps ; temps qui sera obtenu en additionnant le temps effectif passé en course. Le temps passé à attendre le funiculaire et à descendre ne sera pas comptabilisé. Après 5h30 de course, il ne sera plus possible de prendre le départ. Les concurrents qui souhaiteraient poursuivre leur progression au-delà de la barrière-horaire des 6h le feraient hors-compétition et donc sous leur propre responsabilité.

Solo : Il sera procédé au classement scratch femmes et hommes. Les 3 premières et 3 premiers seront récompensés.

Duos & Relais: Le classement sera effectué en additionnant le nombre de montées effectuées par chacun des coureurs du binôme. En cas d'égalité, le temps effectif de l'équipe sera utilisé afin de départager celles-ci. Les premières équipes de chaque catégorie, femmes, hommes et mixte, seront récompensées.

13. Droit à l'image :

Du fait de sa participation à l'épreuve, le coureur donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image le représentant.

14. Responsabilités :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, détérioration qui pourraient survenir lors de cette manifestation. Les accompagnateurs non autorisés sont responsables des accidents qu'ils pourraient provoquer ou dont ils seraient victimes. Les organisateurs sont couverts en matière de responsabilité civile par leur propre assurance. Concernant l'assurance individuelle accident, les licenciés bénéficient des garanties accordées dans le cadre de l'assurance liée à leur licence en cours de validité.

Attention ! Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

15. Litiges :

Un jury, composé à parts égales de représentants de l'organisation et des concurrents (tirés au sort), est chargé d'examiner les réclamations ou les litiges signalés par les concurrents ou l'organisateur. Il a toute latitude pour décider de l'augmentation ou diminution du temps chronométré et, dans les cas extrêmes, de la disqualification du coureur.

16. Engagement :

En s'inscrivant par l'acquiescement du montant de l'inscription, chaque concurrent s'engage explicitement à respecter ledit règlement.

17. Mesures sanitaires Covid

Les mesures sanitaires seront mises en place en fonction de la situation lors de l'épreuve.